



TC/40/10

ORIGINAL : anglais

DATE : 9 avril 2004

UNION INTERNATIONALE POUR LA PROTECTION DES OBTENTIONS VÉGÉTALES
GENÈVE

COMITÉ TECHNIQUE

Quarantième session
Genève, 29 - 31 mars 2004

COMPTE RENDU DES CONCLUSIONS

adopté par le Comité technique

Ouverture de la session

1. Le Comité technique (TC) a tenu sa quarantième session à Genève du 29 au 31 mars 2004. La liste des participants figure à l'annexe I du présent compte rendu.
2. La session est ouverte par M. Michael Camlin (Royaume Uni), président du TC, qui souhaite la bienvenue aux participants, tout particulièrement aux représentants de la Lituanie et de la Tunisie, pays qui sont devenus membres de l'Union depuis la trente-neuvième session du TC tenue à Genève du 7 au 9 avril 2003, portant ainsi le nombre des membres de l'Union à 54. Il signale en outre que, depuis cette réunion, la Pologne a adhéré à l'Acte de 1991 de la Convention UPOV.

Adoption de l'ordre du jour

3. Le TC adopte l'ordre du jour tel qu'il figure dans le document TC/40/1.

Rapport sur certaines questions examinées lors des dernières sessions du Comité administratif et juridique, du Comité consultatif et du Conseil

4. Le secrétaire général adjoint présente un rapport verbal sur les quarante-septième et quarante-huitième sessions du Comité administratif et juridique (CAJ), les soixante-cinquième et soixante-sixième sessions du Comité consultatif et la vingtième session extraordinaire et la trente-septième session ordinaire du Conseil. Il indique que le projet de programme et budget pour l'exercice biennal 2004-2005, qui a été approuvé par le Conseil, prévoit une réduction des dépenses de fonctionnement au moyen des mesures suivantes : i) la réduction des services d'appui de l'OMPI en raison de la diminution des effectifs du Bureau de l'Union; ii) la réduction du nombre de documents envoyés par courrier postal grâce au recours partiel à des moyens de diffusion électroniques; iii) la réduction des coûts de traduction des documents grâce à l'établissement d'un ordre de priorité entre les activités. Il note qu'en matière de traduction de documents, priorité sera donnée aux documents des sessions appropriées du Conseil, du Comité consultatif, du Comité administratif et juridique et du Comité technique et que certains autres documents, tels que les principes directeurs d'examen, ne seront traduits que dans la mesure où des fonds sont disponibles. En ce qui concerne la réduction du nombre de documents envoyés par courrier postal, il explique que les documents des sessions des groupes de travail techniques ne seront plus envoyés et seront uniquement disponibles sur le site Internet de l'UPOV. Il s'attend à ce que la même méthode soit adoptée à partir de 2005 pour les documents du TC.

Rapports sur l'état d'avancement des travaux des groupes de travail techniques, y compris le Groupe de travail sur les techniques biochimiques et moléculaires, notamment les profils d'ADN (BMT) et les sous-groupes *ad hoc* sur l'application des techniques moléculaires aux plantes cultivées (sous-groupes des plantes cultivées)

5. Le TC entend des rapports verbaux, présentés par les présidents des groupes concernés, sur les travaux du Groupe de travail technique sur les plantes ornementales et les arbres forestiers (TWO), du Groupe de travail technique sur les plantes potagères (TWV) et du Groupe de travail sur les techniques biochimiques et moléculaires, notamment les profils d'ADN (BMT). En l'absence de leurs présidents, le TC entend des rapports verbaux sur les travaux du Groupe de travail technique sur les plantes agricoles (TWA), présenté par le président du TC, du Groupe de travail technique sur les systèmes d'automatisation et les programmes d'ordinateur (TWC), présenté par Mme Beate Rücker (Allemagne) et du Groupe de travail technique sur les plantes fruitières (TWF), présenté par le président du TWO.

6. Les présidents des sous-groupes *ad hoc* sur l'application des techniques moléculaires aux plantes cultivées (sous-groupes des plantes cultivées) respectifs indiquent au TC qu'il est prévu que des réunions des sous-groupes pour le blé, la canne à sucre, la pomme de terre et le soja aient lieu à l'occasion de la trente-troisième session du TWA, qui se tiendra en Pologne en 2004.

Questions découlant des travaux des groupes de travail techniques

7. Le TC examine le document TC/40/3 et note que les questions découlant des travaux des groupes de travail techniques seront traitées sous les différents points de l'ordre du jour.

Documents TGP

8. Le TC examine les documents TC/40/5 et TGP/7 Draft 5.
9. Le TC convient d'un texte en vue de son adoption sous la cote TGP/7 "Élaboration des principes directeurs d'examen" sur la base des modifications suivantes apportées au document TGP/7 Draft 5 :

<i>Section</i>	<i>Observations</i>
2.2.7.3	<p><u>Document principal</u></p> <p>Doit être libellé comme suit : "S'il considère que des problèmes techniques doivent être résolus, le TC-EDC peut chercher à résoudre les problèmes avec l'expert principal avant que le Comité technique examine les principes directeurs d'examen. Lorsque ceci n'est pas possible, le TC-EDC peut recommander au Comité technique :</p> <p>"a) de renvoyer les principes directeurs d'examen au groupe de travail technique (étape 4), ou</p> <p>"b) d'adopter les principes directeurs d'examen sous réserve de renseignements supplémentaires fournis par l'expert principal en accord avec tous les experts intéressés et le président du groupe de travail technique concerné."</p>
4.1.2	<p><u>Annexe 1 (modèle de présentation des principes directeurs d'examen)</u></p> <p>La phrase finale doit être libellée comme suit : "L'un des moyens de s'assurer qu'une différence observée dans un caractère lors d'un essai en culture est suffisamment reproductible consiste à examiner le caractère au moyen de deux observations indépendantes au moins."</p>
QT 4	<p>La note doit être libellée comme suit : "Les autorités peuvent prévoir que certains de ces renseignements seront indiqués dans une section confidentielle du questionnaire technique."</p>
QT 7	<p>La note doit être libellée comme suit : "Les autorités peuvent prévoir que certains de ces renseignements seront indiqués dans une section confidentielle du questionnaire technique."</p>

<i>Section</i>	<i>Observations</i>
ASW 4	<p><u>Annexe 2 : Texte standard supplémentaire</u></p> <p>2.c)</p> <p>Doit être libellé comme suit : “Le texte suivant peut, par exemple, être ajouté aux principes directeurs pertinents :</p> <p style="padding-left: 40px;">“Le type de parcelle recommandé pour l’observation du caractère est indiqué par l’un des codes suivants dans la deuxième colonne du tableau des caractères :</p> <p style="padding-left: 80px;">A : plantes isolées B : parcelle en ligne C : essai spécial”</p> <p style="padding-left: 40px;">“D’autres exemples peuvent également être cités pour considérer d’autres types de parcelles (telles que des parcelles en semis denses).”</p> <p><u>Annexe 3 : Notes indicatives concernant le modèle de présentation des principes directeurs d’examen</u></p>
GN 8	Doit être libellé comme suit : “La section 3.1 traite du nombre de cycles de végétation requis. Dans certains cas, il peut être nécessaire de préciser ce qu’on entend par ‘cycle de végétation’. Un texte standard supplémentaire a été établi pour les espèces fruitières (voir ASW 3).”
GN 17	Section 2 : “forme” doit être remplacé par “profil”.
GN 20	<p>3.3.2.1.2</p> <p>Doit être libellé comme suit : “Les niveaux pairs sont rarement indiqués dans les principes directeurs d’examen. Toutefois, lorsqu’ils sont exigés, les niveaux pairs doivent être libellés en combinant le libellé du niveau précédent et celui du niveau suivant, dans cet ordre, au moyen de la préposition ‘à’ (par exemple ‘très faible à faible (2)’ (voir section 3.3.1.2).”</p> <p>3.3.2.2.1 et 3.4</p> <p>Les lignes se rapportant aux niveaux pairs doivent être supprimées du tableau.</p> <p>3.6.1</p> <p>La première phrase doit être libellée comme suit : “Des intensités différentes de la même teinte de couleur peuvent être présentées comme des caractères quantitatifs si elles satisfont aux exigences d’un caractère quantitatif.”</p>
GN 25	Doit être libellé comme suit : “Cette cellule contient les informations relatives à la conduite de l’examen. Il peut s’agir de recommandations relatives à la méthode d’observation (p. ex. : évaluation visuelle ou mesure, observation de plantes isolées ou de groupes de plantes) ou au type de parcelle (p. ex. : plantes isolées; parcelle en ligne; essai spécial). La section ASW 4.2 contient un texte standard supplémentaire qui peut éventuellement être utilisé.”

<i>Section</i>	<i>Observations</i>
GN 28	3.3.ii) Doit être libellé comme suit : “Si un caractère important pour l’harmonisation internationale des descriptions variétales (caractère avec astérisque) n’est pas influencé par l’année ou le milieu (caractères qualitatifs, par exemple) <u>et</u> que les exemples ne sont pas nécessaires pour illustrer ce caractère (voir la section 1.1), il n’est pas obligatoire d’indiquer des variétés à titre d’exemple.”
GN 29	2.1 Doit être libellé comme suit : “Lorsqu’une variété est utilisée à titre d’exemple et a été inscrite sous une dénomination différente par certains membres de l’Union, la dénomination utilisée dans le tableau des caractères doit être celle sous laquelle elle a été inscrite par le premier membre de l’Union ayant protégé cette variété. Les autres dénominations peuvent être présentées au chapitre 8, mais uniquement lorsque ces dénominations désignent manifestement et exclusivement la variété concernée.”

10. Le TC note que l’annexe 4 “Recueil des caractères approuvés” sera disponible sur le site Internet de l’UPOV. Il note également qu’une nouvelle section, ayant trait à l’élaboration de principes directeurs d’examen propres à chaque autorité, sera élaborée dans l’avenir. En ce qui concerne le “dossier à l’intention du rédacteur”, le TC note qu’il est prévu que les rédacteurs ne s’en servent qu’après les sessions de 2004 des groupes de travail techniques.

11. Le TC approuve la structure des documents TGP/3 “Variétés notoirement connues”, TGP/4 “Gestion des collections de variétés” et TGP/9 “Examen de la distinction”, tels que présentés à l’annexe I du document TC/40/5, compte tenu du fait que le titre provisoire du document TGP/4 est “Constitution et gestion des collections de référence” et qu’il sera définitivement arrêté par la suite. L’inclusion éventuelle du rôle des descriptions variétales dans les sections concernées sera également examinée.

12. Le TC approuve le contenu, l’organisation et le calendrier des travaux d’élaboration des documents TGP, tels que présentés dans l’annexe II du document TC/40/5, compte tenu du fait que le TGP/5.8.2 “Principes directeurs d’utilisation des rapports intérimaires” ne sera pas élaboré pour le moment. Il est également décidé que l’annexe II sera remaniée de manière à y incorporer chaque section des documents TGP/4 et TGP/9.

Bases de données d’information de l’UPOV

13. Le TC examine le document TC/40/6-CAJ/49/4. Le Bureau de l’Union explique que l’information contenue dans les annexes dudit document ne correspond pas exactement à celle qui figure dans le document. En particulier, pour éviter de rendre le document trop volumineux, les annexes I et II ne contiennent que les modifications apportées aux annexes I et II du document TC/39/13. En outre, l’annexe IV présente les groupes de travail techniques compétents pour la vérification mais ne fournit pas d’information sur l’autorité chargée d’introduire les données dans l’UPOV-ROM.

Système de codes UPOV

14. En ce qui concerne la question des hybrides intergénériques et interspécifiques, le TC décide d'axer le système de codes UPOV sur la classification taxonomique. Ainsi, lorsqu'il existe un genre pour un hybride résultant de deux genres (p. ex. le triticales), "l'élément genre" du code UPOV sera fondé sur le genre "hybride". Il sera demandé aux groupes de travail techniques d'examiner comment il convient de traiter les cas où il n'existe pas de genre ou d'espèce spécifique pour un hybride.

15. En ce qui concerne les codes relatifs aux "noms de rangs multiples", ainsi qu'il est indiqué dans le paragraphe 6.v) du document TC/40/6-CAJ/49/4, le TC note que la proposition du rapporteur du Code international de nomenclature des plantes cultivées semble présenter des avantages. Toutefois, il note également que l'UPOV n'a encore jamais utilisé ce système de nommage aux fins des classes de dénominations variétales ou des principes directeurs d'examen. Cela étant, il convient du fait qu'une fois que les codes auront été adoptés, il sera difficile de les modifier; il propose par conséquent que cette question soit portée à l'examen du TC avant que les codes ne soient établis sous leur forme définitive. Pour éviter tout retard dans l'adoption de ces codes, il décide que le Bureau de l'Union, en collaboration avec les présidents du TC, du TWA et du TWV, mettra au point une proposition pour examen par le TWA, le TWV et le Groupe de travail *ad hoc* sur les dénominations (WG-VD). Si cette proposition est adoptée par toutes les parties, elle servira de fondement aux codes applicables à *Beta* et à *Brassica*. Dans le cas contraire, le code sera élaboré en fonction des propositions figurant dans les annexes I et II du document TC/40/6-CAJ/49/4. Sur cette base, le TC accepte les codes tels qu'ils figurent aux annexes I et II du document TC/40/6-CAJ/49/4. À cet égard, le TC note qu'à l'exception de certains codes mis au point pour des taxons compte tenu des noms stabilisés par l'Association internationale d'essais de semences (ISTA), ces annexes présentent les codes tels que vérifiés et modifiés par les experts désignés.

16. En ce qui concerne les quelque 600 entrées figurant à l'annexe III et les nouvelles entrées proposées dans l'annexe IV du document TC/40/6-CAJ/49/4, le TC décide qu'elles devront être vérifiées par le groupe de travail technique compétent lors des sessions de 2004. Lorsque, après consultation des présidents des groupes de travail techniques, il n'aura pas été possible de déterminer avec certitude quel est le groupe de travail technique compétent, le pays ayant fourni les données sur le genre ou l'espèce concerné sera identifié et il lui sera demandé de vérifier le code. Dans l'intervalle, les codes figurant dans les annexes III et IV du document TC/40/6-CAJ/49/4 seront saisis dans la base de données GENIE.

17. Le TC décide que la procédure suivante sera suivie pour l'adoption et la modification des codes :

1) Responsabilité du système de codes UPOV

Le Bureau de l'Union est responsable du système de codes UPOV et des différents codes.

2) Liste des codes UPOV

La liste définitive des codes UPOV figurera uniquement dans la base de données GENIE.

3) Adoption de nouveaux codes UPOV / Modification de codes UPOV existants

a) En premier lieu, le Bureau de l'Union établira un projet de codes en se fondant sur la base de données du *Germplasm Resources Information Network (GRIN)* ou de toutes autres références pertinentes si l'espèce concernée ne figure pas dans la base de données du GRIN.

b) Lorsque le Bureau connaît des experts du genre ou de l'espèce concerné ou est informé de leur existence, par exemple par la personne qui propose un nouveau code, il soumet dans la mesure du possible ses propositions à ces experts avant de créer le code.

c) Toute partie peut proposer de nouveaux codes, mais on s'attend à ce que la majorité des propositions émane des fournisseurs de données pour la base UPOV-ROM. Lorsqu'il recevra des propositions, le Bureau ajoutera sans tarder ces nouveaux codes à la base de données GENIE et veillera notamment à ce que ceux-ci puissent être utilisés dans l'édition suivante de la base de données sur les variétés végétales. En outre, le Bureau ajoutera de nouveaux codes lorsque le besoin s'en fera sentir.

d) En règle générale, aucune modification ne sera apportée aux codes à la suite d'une évolution taxonomique sauf s'il s'ensuit une modification du genre dans lequel est classée l'espèce. Les recommandations de l'UPOV sur les dénominations variétales sont fondées sur le principe général qui veut que, à moins que la liste des classes ne s'applique, toutes les unités taxonomiques appartenant au même genre sont étroitement liées. Par conséquent, il est important que le premier élément du code puisse servir à classer les espèces dans le genre auquel elles appartiennent. Les codes seront aussi modifiés au cas où le contenu de la classe de la dénomination variétale serait touché, lorsque la liste des classes s'applique. Les modifications à apporter aux codes UPOV se feront conformément à la procédure régissant l'adoption de nouveaux codes, ainsi qu'il est expliqué dans les points a) et b) ci-dessus. Toutefois, tous les membres de l'Union et tous les fournisseurs de données intégrées dans la base de données sur les variétés végétales seront en outre tenus informés des modifications.

e) Les nouveaux codes et les codes modifiés seront soumis au(x) groupe(s) de travail technique(s) compétent(s) à la prochaine session prévue aux fins de commentaires. Si le groupe de travail technique recommande des modifications, celles-ci seront traitées selon la procédure visée au point d) ci-dessus.

4) Mise à jour des informations liées aux codes UPOV

a) Il peut être nécessaire d'actualiser les codes UPOV pour tenir compte, par exemple, de modifications apportées à la classification taxonomique, de nouvelles informations sur des noms communs, etc. Une modification de la classification taxonomique peut nécessiter, bien que cela ne soit pas forcément le cas (voir la section 3)d) ci-dessus), une modification du code UPOV. En pareil cas, la procédure à suivre est celle visée sous le point 3) ci-dessus. Dans les autres cas, le Bureau modifie les informations liées au code existant selon que de besoin.

b) Pour actualiser ces informations, le Bureau fait appel au TC et aux groupes de travail techniques et se fonde sur les communications des membres de ces organes ou des observateurs auprès de ces organes.

18. Le TC décide d'inviter les membres de l'Union et les autres collaborateurs à commencer à utiliser les codes UPOV lorsqu'ils communiqueront des données à intégrer dans la base de données UPOV-ROM, et ce dès que la base de données GENIE sera disponible sur le site Internet de l'UPOV. Des conseils sur l'utilisation de la base de données GENIE à cet effet seront diffusés à ce moment. Toutefois, cette utilisation sera facultative dans un premier temps.

Base de données sur les variétés végétales fondée sur le Web

19. Le TC note les informations relatives à la mise au point d'une base de données sur les variétés végétales fondée sur le Web qui figurent aux paragraphes 18 à 39 du document TC/40/6-CAJ/49/4. Il se félicite de la mise en place du programme de coopération entre l'UPOV et l'Office communautaire des variétés végétales (OCVV) pour la mise au point de logiciels destinés à leurs bases de données respectives et la mise à jour des données qu'elles contiennent.

20. Le TC note que l'OCVV présentera une première version de sa base de données sur les variétés végétales fondée sur le Web lors de la quarante et unième session du TC, en 2005, ainsi que des propositions quant aux champs qui devraient y figurer et quant aux champs qui devraient être considérés comme obligatoires. Le TC estime que la question de la fréquence des mises à jour de la base de données devrait être examinée lors de la présentation du prototype de cette dernière et que la question de la création de liens pointant vers les sites Web appropriés aux fins de la vérification des dénominations variétales pourrait également être abordée à ce moment-là.

21. En ce qui concerne la proposition concernant la saisie manuelle des données tirées des bulletins publiés, le TC note que le fait de faciliter la communication des données serait susceptible d'augmenter le nombre de pays fournissant des données et qu'il conviendra d'évaluer ultérieurement la nécessité de permettre la saisie manuelle des données.

Base de données UPOV-ROM

22. Le TC décide que, compte tenu des faits nouveaux concernant une base de données sur les variétés végétales fondée sur le Web, les efforts de mise en œuvre des améliorations à apporter à brève échéance à la base de données ne seront pas poursuivis. Il décide toutefois que la formation à la communication de données pour la base de données sur les variétés végétales et à l'utilisation de celle-ci sera dispensée comme prévu. Le TC note que la base de données UPOV-ROM sera produite selon les modalités actuelles et que, pour certains utilisateurs, un support CD-ROM peut offrir des avantages par rapport à un système fondé sur le Web. Le Bureau de l'Union confirme qu'il n'interrompra pas la production du CD-ROM sans de nouvelles consultations à ce sujet.

Base de données GENIE

23. Le TC prend note du rapport sur les éléments nouveaux concernant la base de données GENIE et note que le document TC/40/4 intitulé "Liste des espèces pour lesquelles des connaissances pratiques ont été acquises ou pour lesquelles des principes directeurs d'examen nationaux ont été établis" a été rédigé à partir de cette base de données.

Publication des descriptions variétales

24. Les délibérations ont lieu sur la base du document TC/40/7.

25. Le TC accueille favorablement les propositions concernant la conduite des études types. Il décide qu'une étude type sur *Alstroemeria* sera menée et qu'une étude type sur le rosier ne sera pas menée pour le moment.

26. Le TC recommande que les directives initiales à l'intention des coordinateurs des études types suivantes, établies par le groupe de travail technique, en collaboration avec M. Gerhard Deneken (Danemark), soient suivies dans la mesure du possible :

a) autant que possible, l'étude devra porter sur tous les caractères figurant dans les principes directeurs d'examen de l'UPOV;

b) il faudra demander aux fournisseurs de descriptions variétales de présenter leurs descriptions "officielles" des variétés concernées, c'est-à-dire les descriptions résultant des examens DHS. Le TWC a fait observer à cet égard que la description pourra avoir été révisée entre-temps et estimé que si les modifications n'étaient pas prises en considération dans la comparaison des descriptions variétales, les objectifs du projet ne pourraient être atteints;

c) si des administrations souhaitent communiquer des descriptions variétales qui ne sont pas "officielles", notamment en ce qui concerne les variétés acquises pour leurs collections de référence, la description à fournir devra être celle qui a été établie à la fin du premier cycle complet d'examens dans lequel figurait la variété;

d) il faudra demander aux participants d'indiquer les principes directeurs d'examen de l'UPOV sur lesquels repose la description; et

e) il faudra demander aux participants d'indiquer la dénomination de la variété, la référence de l'obtenteur et le nom de l'obtenteur et du déposant pour chacune des variétés afin de déterminer, dans la mesure du possible, si les variétés sont les mêmes ou non.

27. Le TC est convenu que le président du TWC préparera, après avoir consulté les membres du groupe de travail technique, des directives sur la manière de présenter les différences de niveaux d'expression entre les descriptions d'une même variété et qu'il communiquera ces directives aux coordinateurs des études types par l'intermédiaire du Bureau de l'Union.

28. Le TC prend note des faits nouveaux intervenus au sein du CAJ et du Groupe de travail *ad hoc* sur la publication des descriptions variétales (WG-PVD)

Ateliers préparatoires

29. Le TC examine le document TC/40/8.

30. Le TC prend note du compte rendu des ateliers préparatoires qui se sont tenus en 2003 et approuve le programme pour 2004 tel qu'il figure au paragraphe 5 du document TC/40/8.

Techniques moléculaires

31. Le TC examine le document TC/40/9.

32. Le TC décide que la section 3 de l'annexe du document TC/40/9 sera supprimée et que toute référence à cette section dans les autres sections du document sera également supprimée. Un document distinct traitant des techniques moléculaires sera élaboré. Le TC décide en outre que la deuxième phrase de la section 2.1.1 sera modifiée comme suit : "L'examen, ou "examen DHS", peut être fondé sur des essais en culture menés par les services compétents en matière d'octroi de droits d'obtenteur ou par des établissements distincts, tels que des instituts de recherche publics, agissant pour le compte de ces services, ou encore sur des essais en culture menés par l'obtenteur". Sur cette base, le TC décide que l'annexe du document TC/40/9 constitue un résumé adéquat de la position actuelle de l'UPOV et propose que le CAJ soit invité à examiner le document à cette fin.

33. Le TC décide de proposer que le CAJ examine la possibilité d'avoir recours aux techniques moléculaires pour la caractérisation des variétés en ce qui concerne la protection des droits d'obtenteur, la vérification technique et les notions de variété essentiellement dérivée. Dans cette optique, il propose que le BMT envisage d'examiner ces questions. Le TC note que des travaux sur l'application des techniques moléculaires pour la caractérisation des variétés ont été entrepris par l'Association internationale d'essais de semences (ISTA).

Principes directeurs d'examen

34. Le TC examine et adopte les principes directeurs d'examen suivants sur la base des modifications indiquées dans l'annexe II du présent document ainsi que des modifications de libellés proposés par le Comité de rédaction élargi (TC-EDC) :

<i>Document</i>	<i>Anglais</i>	<i>Français</i>	<i>Allemand</i>	<i>Espagnol</i>	<i>Latin</i>
TG/13/9(proj.1)	Lettuce	Laitue	Salat	Lechuga	<i>Lactuca sativa</i> L.
TG/16/8(proj.3)	Rice	Riz	Reis	Arroz	<i>Oryza sativa</i> L.
TG/23/6(proj.3)	Potato	Pomme de terre	Kartoffel	Papa, Patata	<i>Solanum tuberosum</i> L., <i>S. tuberosum</i> L. <i>sensu lato</i>
TG/48/7(proj.3)	Cabbage	Chou pommé	Kopfkohl	Col repollo	<i>Brassica oleracea</i> L.
TG/49/7(proj.3)	Carrot	Carotte	Möhre	Zanahoria	<i>Daucus carota</i> L.
TG/54/7(proj.3)	<i>Brussels Sprout</i>	Chou de Bruxelles	Rosenkohl	Col de Bruselas	<i>Brassica oleracea</i> L. var. <i>gemmifera</i> DC.
TG/66/4(proj.5)	White Lupin, Blue Lupin, Yellow Lupin	Lupin blanc, Lupin bleu, Lupin jaune	Weißer Lupine, Blaue Lupine, Gelber Lupine	Altramuz blanco, Altramuz azul, Altramuz amarillo	<i>Lupinus albus</i> L., <i>L. angustifolius</i> L., <i>L. luteus</i> L.
TG/90/6(proj.2)	Curly Kale	Chou frisé	Grünkohl	Col rizada	<i>Brassica oleracea</i> L. var. <i>sabellica</i> L.
TG/92/4(proj.4)	Persimmon	Plaqueminier	Kakipflaume	Caqui, Kaki	<i>Diospyros kaki</i> L.
TG/102/4(proj.1)	Busy Lizzie	Impatience	Fleißiges Lieschen	Alegría	<i>Impatiens walleriana</i> Hook. f.

<i>Document</i>	<i>Anglais</i>	<i>Français</i>	<i>Allemand</i>	<i>Espagnol</i>	<i>Latin</i>
TG/106/4(proj.3)	Leaf Beet	Poirée	Mangold	Acelga	<i>Beta vulgaris</i> L. var. <i>vulgaris</i> L.
TG/142/4(proj.3)	Watermelon	Pastèque	Wassermelone	Sandía	<i>Citrullus lanatus</i> (Thunb.) Matsum. et Nakai
TG/CLEMAT(proj.3)	Clematis	Clématite	Waldrebe	Clemátide	<i>Clematis</i> L.
TG/CPEAR(proj.3)	Cactus Pear - Xoconostles	Figuier de Barbarie - Xoconostles	Feigenkaktus – Xoconostles	Chumbera, Tuna – Xoconostles	<i>Opuntia</i> , Groups 1 & 2
TG/CATHAR(proj.3)	Catharanthus	Pervenche de Madagascar	Zimmerimgrün	Vinca pervinca	<i>Catharanthus roseus</i> (L.) G. Don
TG/PARSNIP(proj.2)	Parsnip	Panais	Pastinake	Chirivía	<i>Pastinaca sativa</i> L.
TG/HYPERI(proj.3)	<i>Hypericum hircinum</i> L., <i>H. androsaemum</i> L., <i>H. x inodorum</i> Mill.	<i>Hypericum hircinum</i> L., <i>H. androsaemum</i> L., <i>H. x inodorum</i> Mill.	<i>Hypericum hircinum</i> L., <i>H. androsaemum</i> L., <i>H. x inodorum</i> Mill.	<i>Hypericum hircinum</i> L., <i>H. androsaemum</i> L., <i>H. x inodorum</i> Mill.	<i>Hypericum hircinum</i> L., <i>H. androsaemum</i> L., <i>H. x inodorum</i> Mill.
TG/PERILLA(proj.3)	Perilla	Pérille	Perilla	Perilla	<i>Perilla frutescens</i> (L.) Britton var. <i>japonica</i> Hara
TG/VERBEN(proj.3)	Verbena	Verveine	Verbene	Verbena	<i>Verbena</i> L.

35. Le TC note que les propositions formulées par le TC-EDC dans l'annexe II auraient pour effet que les principes directeurs d'examen ne seraient pas conformes en tous points aux principes énoncés dans le TGP/7 tel qu'adopté par le TC.

36. Le TC approuve le projet d'élaboration de nouveaux principes directeurs d'examen et de révision des principes directeurs d'examen existants, indiqués à l'annexe II du document TC/40/2, en y apportant les modifications suivantes :

a) Le TWO sera mentionné comme groupe de travail technique intéressé par le TG/TEA;

b) le Canada sera indiqué comme étant le pays dirigeant les travaux de rédaction du TG/DIASC;

c) le TWA sera ajouté au groupe de travail technique sur les principes directeurs concernant le maïs. Les noms communs en français et en espagnol seront vérifiés.

d) le TWA et le TWV seront indiqués comme groupes de travail techniques compétents pour le TG/GINSEN.

37. Le TC prend note de l'état des principes directeurs existants tel qu'il figure dans l'annexe III du document TC/40/2.

Liste des espèces pour lesquelles des connaissances pratiques ont été acquises ou pour lesquelles des principes directeurs d'examen nationaux ont été établis

38. Le TC examine le document TC/40/4.

39. Le TC est informé du fait que de nouvelles notes indiquant les types d'expérience pratique ont été ajoutées aux notes existantes afin de refléter de nouvelles possibilités. Le TC décide que les membres ayant fourni des données devront vérifier l'information présentée dans le document TC/40/4 et aviser le Bureau de l'Union de tout changement à y apporter, et ce avant le 30 avril 2004. Le Bureau de l'Union préparera une version mise à jour du document sur la base des observations recueillies.

Programme de la quarante et unième session

40. Le TC approuve le projet d'ordre du jour de sa quarante et unième session qui se tiendra à Genève en 2005, comme suit :

1. Ouverture de la session
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Rapport sur certaines questions examinées lors des dernières sessions du Comité administratif et juridique, du Comité consultatif et du Conseil (rapport verbal du secrétaire général adjoint)
4. Rapport sur l'état d'avancement des travaux des groupes de travail techniques, y compris le Groupe de travail sur les techniques biochimiques et moléculaires, notamment les profils d'ADN (BMT) et les sous-groupes sur les plantes cultivées
5. Questions découlant des travaux des groupes de travail techniques
6. Documents TGP
7. Publication de descriptions variétales
8. Bases de données d'information de l'UPOV
9. Techniques moléculaires
10. Ateliers préparatoires
11. Principes directeurs d'examen
12. Liste des espèces pour lesquelles des connaissances pratiques ont été acquises ou pour lesquelles des principes directeurs d'examen nationaux ont été établis
13. Programme de la quarante-deuxième session
14. Adoption du compte rendu des conclusions formulées pendant la session (s'il reste suffisamment de temps)
15. Clôture de la session.

Président du TWA

41. Le TC note que M. Carlos Gómez Etchebarne (Uruguay) a démissionné de ses fonctions de président du TWA. Le TC note que le TWA n'a pas eu le temps de formuler une proposition quant à l'élection d'un nouveau président. Il décide, par conséquent, que le TC présentera au Conseil une proposition concernant l'élection d'un nouveau président à sa vingt et unième session extraordinaire, qui se tiendra le 2 avril 2004, et décide de proposer que M. Luis Salaiques (Espagne) soit élu président du TWA pour la durée du mandat restant à courir.

Président et vice-président

42. Le TC note que le mandat de M. Michael Camlin (Royaume Uni) expire à la clôture de la prochaine session ordinaire du Conseil, en octobre de cette année. Il propose au Conseil d'élire Mme Julia Borys (Pologne) comme nouvelle présidente et Mme Françoise Blouet (France) comme nouvelle vice-présidente pour les trois années à venir.

43. Le TC adopte le présent compte rendu à la clôture de la session.

[L'annexe I suit]

ANNEXE I / ANNEX I / ANLAGE I / ANEXO I

LISTE DES PARTICIPANTS / LIST OF PARTICIPANTS /
TEILNEHMERLISTE / LISTA DE PARTICIPANTES

(in the alphabetical order of the French names of the States / dans l'ordre alphabétique des noms français des États / in alphabetischer Reihenfolge der französischen Namen der Staaten / por orden alfabético de los nombres en francés de los Estados)

I. MEMBRES / MEMBERS / VERBANDSMITGLIEDER / MIEMBROS

ALLEMAGNE / GERMANY / DEUTSCHLAND / ALEMANIA

Beate RÜCKER (Frau), Referatsleiterin DUS-Prüfung, Bundessortenamt, Postfach 610440, 30604 Hannover (tel.: +49 511 956 6639 fax: +49 511 5633 62
e-mail: beate.ruecker@bundessortenamt.de)

ARGENTINE / ARGENTINA / ARGENTINIEN

Marcelo LABARTA, Director de Registro de Variedades, Instituto Nacional de Semillas (INASE), Secretaría de Agricultura, Ganadería, Pesca y Alimentos (SAGPyA), Ministerio de la Economía y Producción, Paseo Colón 922, 3 piso, of. 347, 1063 Buenos Aires (tel.: +54 11 4349 2444
fax: +54 11 4349 2444 e-mail: mlabar@sagpya.minproduccion.gov.ar)

Andrea REPETTI (Sra.), Primera Secretaria, Misión Permanente, 10, route de l'Aéroport, Case postale 536, 1215 Ginebra 15, Suiza (tel.: +41 22 929 8600 fax: +41 22 929 5995
e-mail: mission.argentina@ties.itu.int)

AUSTRALIE / AUSTRALIA / AUSTRALIEN

Doug WATERHOUSE, Registrar, Plant Breeder's Rights Office, Australian Government, Department of Agriculture, Fisheries and Forestry (DAFF), P.O. Box 858, Canberra ACT 2601 (tel.: +61 2 6272 4228 fax: +61 2 6272 3650 e-mail: doug.waterhouse@daff.gov.au)

AUTRICHE / AUSTRIA / ÖSTERREICH

Barbara FÜRNWEGER (Frau), Leiterin, Institut für Sortenwesen, Abteilung Sortenschutz und Registerprüfung, Bundesamt für Ernährungssicherheit, Spargelfeldstrasse 191, Postfach 400, 1220 Wien (tel.: +43 1 732164172 fax: +43 1 732164211 e-mail: barbara.fuernweger@ages.at)

BELGIQUE / BELGIUM / BELGIEN / BÉLGICA

Camille VANSLEMBROUCK (Mme), Ingénieur, Office de la propriété intellectuelle, North Gate III, 5ème étage, 16, blvd. du Roi Albert II, 1000 Bruxelles (tel.: +32 2 2065158 fax: +32 2 2065750
e-mail: camille.vanslembrouck@mineco.fgov.be)

BRÉSIL / BRAZIL / BRASILIEN / BRASIL

Álvaro A. NUNES VIANA, Coordinateur pour la protection des cultivars, Service national de protection des cultivars (SNPC), Ministère de l'agriculture, de l'élevage et de l'approvisionnement, Esplanada dos Ministerios, Bloco D, Anexo A, Térreo, Salas 1-12, Brasília, D.F. (tel.: +55 61 2182163 fax: +55 61 2242842 e-mail: aviana@agricultura.gov.br)

BULGARIE / BULGARIA / BULGARIEN

Nikolay KOLEV, Counsellor of Law, Executive Agency for Variety Testing, Field Inspection and Seed Control (EAVTFISC), Ministry of Agriculture and Forestry, 125, Tzarigradsko Str., Block 1, 113 Sofia ((tel.: +359 2 981 6094 fax: +359 2 986 3142 e-mail: iasas@spnet.net)

Anna KOLEVA (Mrs.), Assistant Counsellor of Law, Executive Agency for Variety Testing, Field Inspection and Seed Control (EAVTFISC), Ministry of Agriculture and Forestry, 125, Tzarigradsko Str., Block 1, 113 Sofia (tel.: +359 2 981 6094 fax: +359 2 986 3142 e-mail: iasas@spnet.net)

CANADA / KANADA / CANADÁ

Valerie SISSON (Ms.), Commissioner, Plant Breeders' Right Office, Plant Production Division, Canadian Food Inspection Agency (CFIA), 59 Camelot Drive, Ottawa, Ontario K1A 0Y9 (tel.: +1 613 225 2342 fax: +1 613 228 6629 e-mail: vsisson@inspection.gc.ca)

Glyn CHANCEY, Director, Plant Production Division, Canadian Food Inspection Agency (CFIA), 59 Camelot Drive, Ottawa, Ontario K1A 0Y9 (tel.: +1 613 228 6696 fax: +1 613 2286629 e-mail: chanceygd@inspection.gc.ca)

Sandy MARSHALL (Ms.), Examiner, Plant Breeders' Rights Office, Plant Health and Production Division, Canadian Food Inspection Agency (CFIA), 59 Camelot Drive, Ottawa, Ontario K1A 0Y9 (tel.: +1 613 225 2342 ext. 4392 fax: +1 613 228 6629 e-mail: smmarshall@inspection.gc.ca)

CHINE / CHINA

LI Yanmei (Mrs.), Project Administrator, Department for International Cooperation, State Intellectual Property Office (SIPO), P.O. Box 8020, 6, Xitucheng Road, Haidian District, Beijing 100088 (tel.: +86 10 6209 3288 fax: +86 10 6201 9615 e-mail: liyamei@sipo.gov.cn)

COLOMBIE / COLOMBIA / KOLUMBIEN

Ana Luisa DÍAZ JIMÉNEZ (Sra.), Coordinador Nacional, Derechos de Obtentor de Variedades y Producción de Semillas, Instituto Colombiano Agropecuario (ICA), Calle 37, # 8-43, Piso 4, Bogotá D.F. (tel.: +57 1 232 8643 fax: +57 1 232 4697 e-mail: obtentores.semillas@ica.gov.co)

DANEMARK / DENMARK / DÄNEMARK / DINAMARCA

Gerhard DENEKEN, Head, Department of Variety Testing, Danish Institute of Agricultural Sciences, Ministry of Food, Agriculture and Fisheries, Postbox 7, Teglvaerksvej 10, Tystofte, 4230 Skaelskoer (tel.: +45 58 16 0601 fax: +45 58 160606 e-mail: gerhard.deneken@agrsci.dk)

ESPAGNE / SPAIN / SPANIEN / ESPAÑA

Luis SALAICES, Jefe de Área del Registro de Variedades, Oficina Española de Variedades Vegetales (OEVV), Ministerio de Agricultura, Pesca y Alimentación (MAPA),
Calle Alfonso XII, No. 62, 28014 Madrid (tel.: +34 91 3476712 fax: +34 91 3476703
e-mail: lsalaice@mapya.es)

Cecilio PRIETO MARTÍN, Director Técnico de Evaluación de Variedades y Laboratorios, Instituto Nacional de Investigación y Tecnología Agraria y Alimentaria (INIA), Ministerio de Ciencia y Tecnología, Carretera de la Coruña km. 7,5, 28040 Madrid (tel.: +34 91 347 6963
fax: +34 91 347 4168 e-mail: prieto@inia.es)

ESTONIE / ESTONIA / ESTLAND

Pille ARDEL (Mrs.), Head, Variety Control Department, Plant Production Inspectorate,
71024 Viljandi (tel.: +372 43 346 50 fax: +372 43 346 50 e-mail: pille.ardel@plant.agri.ee)

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE / UNITED STATES OF AMERICA /
VEREINIGTE STAATEN VON AMERIKA / ESTADOS UNIDOS DE AMÉRICA

Paul M. ZANKOWSKI, Commissioner, Plant Variety Protection Office, Agricultural Marketing Service, U.S. Department of Agriculture, 10301 Baltimore Blvd., Room 400, Beltsville,
MD 20705-2351 (tel.: +1 301 504 5518 fax: +1 301 504 5291 e-mail: paul.zankowski@usda.gov)

FÉDÉRATION DE RUSSIE / RUSSIAN FEDERATION / RUSSISCHE FÖDERATION /
FEDERACIÓN DE RUSIA

Yuri A. ROGOVSKIY, Deputy Chairman, Chief of Methods Department, State Commission of the Russian Federation for Selection Achievements Test and Protection, Orlikov per., 1/11, Moscow 107139 (tel.: +70 095 208 6775 fax: +70 095 207 8626 e-mail: statecommission@mtu-net.ru)

Madina OUMAROVA (Mrs.), Expert of Methods Department, State Commission of the Russian Federation for Selection Achievements Test and Protection, Orlicov per., 1/11, Moscow 107139 (tel.: +70 095 204 4297 fax: +70 095 207 8726 e-mail: desel@agro.aris.ru)

FINLANDE / FINLAND / FINNLAND / FINLANDIA

Kaarina T. PAAVILAINEN (Ms.), Senior Inspector, KTTK Seed Testing Department, Plant Production Inspection Centre, P.O. Box 111, 32201 Loimaa (tel.: +358 2 7605 6247
fax: +358 2 7605 6222 e-mail: kaarina.paavilainen@kttk.fi)

FRANCE / FRANKREICH / FRANCIA

Joël GUIARD, Directeur adjoint, Service administratif toutes espèces, Groupe d'étude et de contrôle des variétés et des semences (GEVES), La Minière, 78285 Guyancourt Cedex (tel.: +33 1 3083 3580
fax: +33 1 3083 3629 e-mail: joel.guiard@geves.fr)

Françoise BLOUET (Mme), Ingénieur de recherche, Groupe d'étude et de contrôle des variétés et des semences (GEVES), La Minière, 78285 Guyancourt Cedex (tel.: +33 1 3083 3582 fax: +33 1 3083 3678 e-mail: francoise.blouet@geves.fr)

HONGRIE / HUNGARY / UNGARN / HUNGRÍA

Karoly NESZMÉLYI, General Director, National Institute for Agricultural Quality Control (NIAQC), Keleti Karoly u. 24, P.O. Box 30, 93, 1024 Budapest (tel.: +36 1 212 4711 fax: +36 1 212 2673 e-mail: neszmelyik@ommi.hu)

IRLANDE / IRELAND / IRLAND / IRLANDA

John V. CARVILL, Controller of Plant Breeders' Rights, Plant Variety Rights Office, Department of Agriculture and Food, National Crop Variety Testing Centre, Backweston, Leixlip, Co. Kildare (tel.: +353 1 630 2902 fax: +353 1 628 0634 e-mail: john.carvill@agriculture.gov.ie)

ITALIE / ITALY / ITALIEN / ITALIA

Pier Giacomo BIANCHI, Head, General Affairs, Ente Nazionale delle Sementi Elette (ENSE), Via Ugo Bassi, 8, 20159 Milano (tel.: +39 02 69012026 fax: +39 02 69012049 e-mail: aff-gen@ense.it)

Giovanni TETI, Head, Office G6, Italian Patent and Trademark Office, Ministry of Productive Activities, 19, via Molise, 00187 Rome (tel./fax. +39 06 4705 2159 e-mail: giovanni.teti@minindustria.it)

Potito GALLOPPO, Technical Examiner, Office G6, Italian Patent and Trademark Office, Ministry of Productive Activities, 19, via Molise, 00187 Rome (tel.: +39 06 4705 3065 fax: +39 06 4705 2159 e-mail: potito.galloppo@mi nindustria.it)

JAPON / JAPAN / JAPÓN

Sanji TAKEMORI, Director, Seeds and Seedlings Division, Agricultural Production Bureau, Ministry of Agriculture, Forestry and Fisheries (MAFF), 1-2-1 Kasumigaseki, Chiyoda-ku, Tokyo 100-8950 (tel.: +81 3 3591 0524 fax: +81 3 3502 6572 e-mail: sanji_takemori@nm.maff.go.jp)

Akio KONDO, Deputy Director, Seeds and Seedlings Division, Agricultural Production Bureau, Ministry of Agriculture, Forestry and Fisheries (MAFF), 1-2-1 Kasumigaseki, Chiyoda-ku, Tokyo 100-8950 (tel.: +81 3 3502 0524 fax: +81 3 3502 3501 e-mail: akio_kondou@nm.maff.go.jp)

Katsuhiko SAKA, First Secretary, Permanent Mission, 3, chemin des Fins, 1211 Grand-Saconnex, Switzerland (tel.: +41 22 717 3225 fax: +41 22 788 3368 e-mail: katsuhiko.saka@mofa.go.jp)

KENYA / KENIA

John C. KEDERA, Managing Director, Kenya Plant Health Inspectorate Service (KEPHIS), Waiyaki Way, P.O. Box 49592, Nairobi (tel.: +254 20 4440087 fax: +254 20 4448940 e-mail: kephis@nbnet.co.ke)

LITUANIE / LITHUANIA / LITAUEN / LITUANIA

Sigita JUCIUVIENE (Mrs.), Deputy Director, Lithuanian Plant Variety Testing Centre, Smelio 8, 2025 Vilnius (tel.: +370 5 2343647 fax: +370 5 2341862 e-mail: sigita.juciuviene@avtc.lt)

MEXIQUE / MEXICO / MEXIKO / MÉXICO

Enriqueta MOLINA MACÍAS (Sra.), Directora, Servicio Nacional de Inspección y Certificación de Semillas (SNICS), Secretaría de Agricultura, Ganadería, Desarrollo Rural, Pesca y Alimentación (SAGARPA), Av. Presidente Juárez, 13, Col. El Cortijo, Tlalnepantla, Estado de México 54000 (tel.: +52 55 5384 2213 fax: +52 55 5390 1441 e-mail: enriqueta.molina@sagarpa.gob.mx)

Karla T. ORNELAS LOERA (Sra.), Tercera Secretaria, Misión Permanente, 16, avenue de Budé, 1202 Ginebra, Suiza (tel.: +41 22 748 0707 fax: +41 22 748 0708 e-mail: mission.mexico@ties.itu.int)

NORVÈGE / NORWAY / NORWEGEN / NORUEGA

Haakon SØNJU, Registrar, Plant Variety Board, P.O. Box 3, 1431 Aas (tel.: +47 64 944400 fax: +47 64 944410 e-mail: haakon.sonju@mattilsynet.no)

NOUVELLE-ZÉLANDE / NEW ZEALAND / NEUSEELAND / NUEVA

Chris BARNABY, Examiner of Fruit and Ornamental Varieties/Assistant Commissioner, New Zealand Plant Variety Rights Office (PVRO), Private Bag 4714, Christchurch (tel.: +64 3 9626206 fax: +64 3 9626202 e-mail: chris.barnaby@pvr.govt.nz)

PAYS-BAS / NETHERLANDS / NIEDERLANDE / PAÍSES BAJOS

Kees VAN ETTEKOVEN, Manager, Varieties and Trials, Naktuinbouw, Sotaweg 22, Postbus 40, 2370 AA Roelofarendsveen (tel.: +31 71 332 6128 fax: +31 71 332 6363 e-mail: c.v.ettekoven@naktuinbouw.nl)

Joost BARENDRECHT, Expert, Dutch Board of Breeders' Rights, Ede, c/o Plant Research International (PRI), P.O. Box 16, 6700 AA Wageningen (tel.: +31 317 476893 fax: +31 317 418094 e-mail: joost.barendrecht@wur.nl)

POLOGNE / POLAND / POLEN / POLONIA

Julia BORYS (Ms.), Head, DUS Testing Department, Research Centre for Cultivar Testing (COBORU), 63-022 Slupia Wielka (tel.: +48 61 285 23 41 fax: +48 61 285 35 58 e-mail: j.borys@coboru.pl or sekretariat@coboru.pl)

RÉPUBLIQUE DE CORÉE / REPUBLIC OF KOREA / REPUBLIK KOREA /
REPÚBLICA DE COREA

SONG In Ho, Director, Division of Variety Test, National Seed Management Office,
233-1, Mangpo-dong, Paldal gu, Suwon-si, Kyunggi-do 442-400 (tel.: +82 31 204 8773
fax: +82 31 203 7431 e-mail: inhos@seed.go.kr)

CHOI Keun-Jin, Examination Officer/Senior Researcher, National Seed Management Office,
433, Anyang 6-dong, Anyang City, Kyunggi-do 430-016 (tel.: +82 31 4670190 fax: +82 31 4670161
e-mail: kjchoi@seed.go.kr)

KIM Jun-Kyung, Patent Examiner, Examination Division of Agriculture, Forestry and Fisheries,
Korean Industrial Property Office, Gov. Complex Taejon Bldg. 4, 920, Dunsan-dong, Seo ku,
302-701 Daejeon (tel.: +82 42 4815637 fax: +82 42 4723514
e-mail: cherry4@kipo.go.kr)

PARK Jooik, Intellectual Property Attaché, Permanent Mission, 1, avenue de l'Ariana,
1211 Geneva 20, Switzerland (tel.: +41 22 748 0000 fax: +41 22 748 0003
e-mail: hang7200@dreamwiz.com)

KIM Jung Han, First Secretary, Permanent Mission, 1, avenue de l'Ariana, 1211 Geneva 20,
Switzerland (tel.: +41 22 748 0000 fax: +41 22 748 0003)

RÉPUBLIQUE DE MOLDOVA / REPUBLIC OF MOLDOVA / REPUBLIK MOLDAU /
REPÚBLICA DE MOLDOVA

Dumitru BRINZILA, President, State Commission for Crops Variety Testing and Registration,
Ministry of Agriculture, 162, Boulevard Stefan cel Mare, C.P. 1873, 2004 Chisinau
(tel.: +373 2 220 300 fax: +373 2 211 537 e-mail: brinzila@csip.moldova.md)

RÉPUBLIQUE TCHÈQUE / CZECH REPUBLIC / TSCHECHISCHE REPUBLIK /
REPÚBLICA CHECA

Daniel JUREČKA, Director, Plant Variety Testing Division, Central Institute for Supervising and
Testing in Agriculture (ÚKZÚZ), Hroznová 2, 656 06 Brno (tel.: +420 5 43217649
fax: +420 5 43212440 e-mail: daniel.jurecka@ukzuz.cz)

ROUMANIE / ROMANIA / RUMÄNIEN / RUMANIA

Adriana PARASCHIV (Mrs.), Head of Division, Examination Department, State Office for Inventions
and Trademarks, 5, Ion Ghica, Sector 3, P.O. Box 52, 70018 Bucharest (tel.: +40 21 3155698
fax: +40 21 3123819 e-mail: adriana.paraschiv@osim.ro)

Mihaela Rodica CIORA (Mrs.), Counsellor, State Institute for Variety Testing and Registration,
Ministry of Agriculture, Food and Forestry, 61, Marasti, Sector 1, 71329 Bucharest
(tel.: +40 21 223 1425 fax: +40 21 222 5605 e-mail: mihaela_ciora@gmx.net)

Gabriela ENESCU (Mrs.), Legal Adviser, State Office for Inventions and Trademarks,
5, Ion Ghica Str., Sector 3, P.O. Box 52, Bucharest 70018 (tel.: +40 21 3132492 fax: +40 21 3123819
e-mail: gabi_enescu@hotmail.com)

ROYAUME-UNI / UNITED KINGDOM / VEREINIGTES KÖNIGREICH / REINO UNIDO

Michael S. CAMLIN, Department of Agriculture and Rural Development, Plant Testing Station, 50 Houston Road, Crossnacreevy, Belfast, BT6 9SH (tel.: +44 2890 548000 fax: +44 2890 548001 e-mail: michael.camlin@dardni.gov.uk)

Mike WRAY, Technical Manager, Plant Variety Rights Office (PVRO), Seed Division, Department for Environment, Food and Rural Affairs (DEFRA), White House Lane, Huntingdon Road, Cambridge CB3 0LF (tel.: +44 1223 342384 fax: +44 1223 342386 e-mail: mike.wray@defra.gsi.gov.uk)

SLOVAQUIE / SLOVAKIA / SLOWAKEI / ESLOVAQUIA

Bronislava BÁTOROVÁ (Ms.), Plant Breeder's Rights Department, Central Agricultural Control and Testing Institute, Variety Testing Department (ÚKZÚP), Stefánikova 88, 94901 Nitra (tel.: +421 37 6551080 fax: +421 37 6523086 e-mail: bathorovab@stonline.sk)

SUÈDE / SWEDEN / SCHWEDEN / SUECIA

Gunnar KARLTORP, Head of Office, National Plant Variety Board, Box 1247, 171 24 Solna (tel.: +46 8 7831261 fax: +46 8 833170 e-mail: karltorp@svn.se)

SUISSE / SWITZERLAND / SCHWEIZ / SUIZA

Pierre Alex MIAUTON, Chef de Service, Certification, semences et plants, Station fédérale de recherches en production végétale de Changins, Agroscope, Case postale 254, 1260 Nyon 1 (tel.: +41 22 3634668 fax: +41 22 3615469 e-mail: pierre.miauton@rac.admin.ch)

TUNISIE / TUNISIA / TUNESIEN / TÚNEZ

Mares HAMDI, Directeur général des affaires juridiques et foncières, Ministère de l'agriculture, de l'environnement et des ressources hydrauliques, 30, rue Alain Savary, 1002 Tunis (tel.: +216 71 842317 fax: +216 71 784419)

Kacem CHAMAKHI, Ingénieur principale, Service d'homologation et de la protection des obtentions végétales, Direction générale de la Protection et du contrôle de la qualité des produits agricoles, Ministère de l'Agriculture, de l'environnement et des ressources hydrauliques, 30, rue Alain Savary, 1002 Tunis (tel.: +216 71 788979 fax: +216 71 784419 e-mail: ch kacem2000@yahoo.fr)

UKRAINE / UCRANIA

Oleksandr M. GONCHAR, Director, Ukrainian Institute for Plant Variety Examination,
15, Henerala Rodimtseva str., 03041 Kyiv (tel.: +380 44 258 3456 fax: +380 44 257 9934
e-mail: sops@sops.gov.ua)

Valentyna ZAVALEVSKA (Mrs.), Leading scientific specialist, Ukrainian Institute for Plant Variety
Examination, 15, Henerala Rodimtseva str., 03041 Kyiv (tel.: +380 44 2583456
fax: +380 44 2579934 e-mail: sops@sops.gov.ua)

Oksana V. ZHMURKO (Mrs.), Head, Department of Scientific and Technical Provision for
International Integration and Publishing Activity, Ukrainian Institute for Plant Variety Examination,
15, Henerala Rodimtseva str., 03041 Kyiv (tel.: +380 44 257 9938
fax: +380 44 257 9934 e-mail: zhmurko@sops.gov.ua)

Svitlana TKACHYK (Mrs.), Head, Laboratory for Qualifying Examination, Ukrainian Institute for
Plant Variety Examination, 15, Henerala Rodimtseva str., 03041 Kyiv (tel. +380 44 257 9935
fax: +380 44 257 9934 e-mail: sops@sops.gov.ua)

II. OBSERVATEURS / OBSERVERS / BEOBACHTER / OBSERVADORES

ÉGYPTE / EGYPT / ÄGYPTEN / EGIPTO

Ahmed Mohamed HUSSEIN, Under-Secretary for Seed Certification, Head, Central Administration
for Seed Testing and Certification (CASC), Agricultural Services Sector, Ministry of Agriculture and
Land Reclamation, 8 Gammaa El Kahera Street, P.O. Box 147, Rabei el Giezy, Giza, 12211 Cairo
(tel.: +20 2 5720839 fax: +20 2 5720998 e-mail: casc@casc.gov.eg)

Gamal Eissa ATTYA, General Director, Head, Plant Variety Protection Office, Central
Administration for Seed Testing and Certification (CASC), 8 Gamma Street, P.O. Box 147, Giza,
12211 Cairo (tel.: +20 2 5728962 fax: +20 2 5718562 e-mail: gamalattya@hotmail.com)

Samer El-Sayed ISMAIL, Agricultural Engineer, Project Seed Certification, Central Administration of
Seed Testing and Certification (CASC), GTZ-Office, 4D El Gezira Street, Zamalek, Cairo
(tel.: +20 2 5718562 fax: +20 2 5718562 e-mail: samer_esm@hotmail.com)

Ahmed ABDEL LATIF, Second Secretary, Permanent Mission, 49, avenue Blanc, 1202 Geneva,
Switzerland (tel.: +41 22 731 6530 fax: +41 22 738 4415 e-mail: mission.egypt@ties.itu.int)

Walter Gustav FROELICH, Technical Advisor, Project Seed Certification, Central Administration of
Seed Testing and Certification (CASC), GTZ-Office, 4D El Gezira Street, Zamalek, Cairo
(tel.: +20 2 5718562 fax: +20 2 5718562 e-mail: seedcert@brainy1.ie-eg.com)

III. ORGANISATIONS / ORGANIZATIONS /
ORGANISATIONEN / ORGANIZACIONES

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE (FAO) / FOOD AND AGRICULTURE ORGANIZATION OF THE UNITED NATIONS (FAO) / ERNÄHRUNGS- UND LANDWIRTSCHAFTSORGANISATION DER VEREINTEN NATIONEN (FAO) / ORGANIZACIÓN DE LAS NACIONES UNIDAS PARA LA AGRICULTURA Y LA ALIMENTACIÓN (FAO)

Kakoli GHOSH (Mrs.), Agricultural Officer, Seed and Plant Genetic Resources Services, Plant Production and Protection Division, Agricultural Department, Food and Agriculture Organization of the United Nations (FAO), Viale delle Terme di Caracalla, 00100 Rome, Italy
(tel.: +39 06 57054533 fax: +39 06 57056347 e-mail: kakoli.ghosh@fao.org)

COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE / EUROPEAN COMMUNITY / EUROPÄISCHE GEMEINSCHAFT / COMUNIDAD EUROPEA

Jacques GENNATAS, Head of Sector, Plant Variety Property Rights, Health and Consumer Protection Directorate-General, European Commission, 101, rue Froissart, Office: F101 05/92, 1049 Brussels, Belgium (tel.: +32 2 295 97 13 fax: +32 2 295 60 43 e-mail: jacques.gennatas@cec.eu.int)

José M. ELENA, Vice-President, Community Plant Variety Office (CPVO), 3, boulevard Maréchal Foch, B.P. 2141, 49021 Angers Cedex 02, France (tel.: +33 2 4125 6413 fax: +33 2 4125 6410 e-mail: elena@cpvo.eu.int)

Dirk THEOBALD, Head of the Technical Unit, Community Plant Variety Office (CPVO), 3, boulevard Maréchal Foch, B.P. 62641, 49021 Angers Cedex 02, France
(tel.: +33 2 4125 6442 fax: +33 2 4125 6410 e-mail: theobald@cpvo.eu.int)

Patrick RAVILLARD, Counsellor, European Commission, Permanent Delegation to the International Organizations in Geneva, 37-39, rue de Vermont, P.O. Box 195, 1211 Geneva 20, Switzerland
(tel.: +41 22 9182218 fax: +41 22 7342236 e-mail: patrick.ravillard@cec.eu.int)

ORGANISATION AFRICAINE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE (OAPI) / AFRICAN INTELLECTUAL PROPERTY ORGANIZATION (OAPI) / ORGANIZACIÓN AFRICANA DE LA PROPIEDAD INTELECTUAL (OAPI)

Wéré Régine GAZARO (Mme), Chef de Service des brevets et titres dérivés, Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI), B.P. 887, Yaoundé, Cameroun
(tel.: +237 2205747 fax: +237 2205727 e-mail: wereregine@hotmail.com)

FÉDÉRATION INTERNATIONALE DES SEMENCES (ISF) / INTERNATIONAL SEED
FEDERATION (ISF) / INTERNATIONALER SAATGUTVERBAND (ISF) / FEDERACIÓN
INTERNACIONAL DE SEMILLAS (ISF)

Bernard LE BUANEC, Secretary General, International Seed Federation (ISF),
7, chemin du Reposoir, 1260 Nyon, Switzerland (tel.: +41 22 365 44 20 fax: +41 22 365 44 21
e-mail: isf@worldseed.org)

Pierre ROGER, Directeur de la propriété intellectuelle, Groupe Limagrain Holding,
Rue Limagrain, Boîte postale 1, 63720 Chappes, France (tel.: +33 4 7363 4069 fax: +33 4 7364 6737
e-mail: pierre.roger@limagrain.com)

IV. BUREAU / OFFICERS / VORSITZ / OFICINA

Michael S. CAMLIN, Chairman
Julia BORYS (Ms.), Vice-Chairperson

V. BUREAU DE L'UPOV / OFFICE OF UPOV / BÜRO DER UPOV /
OFICINA DE LA UPOV

Rolf JÖRDENS, Vice Secretary-General
Peter BUTTON, Technical Director
Raimundo LAVIGNOLLE, Senior Counsellor
Makoto TABATA, Senior Counsellor
Yolanda HUERTA (Mrs.), Senior Legal Officer

[L'annexe II suit/
Annex II follows/
Anlage II folgt/
Sigue el Anexo II]

ANNEXE II

**MODIFICATIONS APPORTÉES AUX PROJETS DE PRINCIPES DIRECTEURS
D'EXAMEN DE L'UPOV AVANT LEUR ADOPTION À LA QUARANTIÈME
SESSION DU COMITÉ TECHNIQUE**

I. RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES DU TC-EDC CONCERNANT TOUS LES PROJETS DE PRINCIPES DIRECTEURS D'EXAMEN

Sect. 3.3.1/3.3.2 Le titre doit être libellé comme suit : "Type d'observation"

QT, Sect. 4.1.3 Libeller comme suit : "Découverte et développement
(indiquer le lieu et la date de la découverte, ainsi que la méthode de développement)"

II. MODIFICATIONS APPORTÉES AUX DIFFÉRENTS PRINCIPES DIRECTEURS D'EXAMEN

TG/13/9(proj.1) : Laitue

a) Modifications proposées en janvier 2004 par le Comité de rédaction élargi du TC et qui sont déjà incorporées dans les principes directeurs d'examen présentés au TC

Sect. 1 et Le nom latin doit être "*Lactuca*"
QT, sect. 1

Sect. 5.3 L'exemple doit être : "Merveille des quatre saisons"

Ad 39 L'adresse de la SNES doit être mise à jour

b) Modifications approuvées par l'expert principal et tous les experts intéressés et qui sont déjà incorporées dans les principes directeurs d'examen présentés au TC

Aucune

c) Modifications proposées en mars 2004 par le Comité de rédaction élargi du TC et qui sont déjà incorporées dans les principes directeurs d'examen présentés au TC

Aucune

TG/16/8(proj.3) : Riz

a) Modifications proposées en janvier 2004 par le Comité de rédaction élargi du TC et qui sont déjà incorporées dans les principes directeurs d'examen présentés au TC

Non examinées par le TC-EDC en janvier 2004

- b) Modifications approuvées par l'expert principal et tous les experts intéressés et qui sont déjà incorporées dans les principes directeurs d'examen présentés au TC

Aucune

- c) Modifications proposées en mars 2004 par le Comité de rédaction élargi du TC et qui sont déjà incorporées dans les principes d'examen présentés au TC

Sect. 3.3.1	Dans la version anglaise remplacer "optimum" par "optimal"
Sect. 4.2.2	Supprimer le texte entre parenthèses sous a) et b)
Sect. 5.3.c)	Libeller comme suit : "Variétés non rampantes seulement"
Car. 1	Remplacer les notes 1-2-3 par les notes 1-3-5
Car. 20	Dans la version anglaise, libeller le niveau d'expression 2 comme suit : "partially male sterile"
Car. 34	Proposer à l'expert principal d'indiquer les notes 1-2-3, ou si les notes 1-3-5 sont conservées, d'indiquer le libellé pour les niveaux 2 et 4
Car. 39	Libeller comme suit : "Panicule : port par rapport à la tige" avec les niveaux d'expression suivants : "dressée" (1), "demi-dressée" (2), "légèrement retombante" (3), "fortement retombante" (4)
Car. 45	Libeller comme suit : "Feuille : époque de sénescence"
Car. 51 et 52	Vérifiez s'il faut remplacer dans la version anglaise "sterile lemma" par "glume"
Car. 53	Libeller comme suit : "(grains complètement développés)"
Car. 56	Proposer à l'expert principal de remplacer par "Glumelle inférieure : réaction au phénol"
Car. 57	Proposer à l'expert principal de remplacer par : "Glumelle : intensité de la réaction au phénol"
Ad 17	Améliorer les dessins
Ad 20	Libeller le niveau d'expression 1 comme suit : "stérilité mâle inférieure à 25%". Indiquer si le pourcentage concerne les plantes ou le pollen
Ad 30 et 39	Améliorer les dessins
Ad 51 et 52	Fournir des illustrations
Ad 62	Déplacer le troisième paragraphe et l'insérer au début de l'explication. Quatrième ligne du paragraphe 2 : remplacer "pollen de riz ordinaire" par "riz non glutineux"

TG/23/6(proj.3) : Pomme de terre

- a) Modifications proposées en janvier 2004 par le Comité de rédaction élargi du TC et qui sont déjà incorporées dans les principes directeurs d'examen présentés au TC

Non examinées par le TC-EDC en janvier 2004

b) Modifications approuvées par l'expert principal et tous les experts intéressés et qui sont déjà incorporées dans les principes directeurs d'examen présentés au TC

Aucune

c) Modifications proposées en mars 2004 par le Comité de rédaction élargi du TC et qui sont déjà incorporées dans les principes d'examen présentés au TC

Car. 10	Remplacer l'exemple "Sanira" par "Sarina"
Car. 23 à 26	Libeller comme suit : "Foliole" au lieu de "Folioles"
Car. 31	Supprimer la note "d"
Car. 32	Supprimer les notes 1 et 9
Sect. 8.1.a)	Libeller le deuxième paragraphe comme suit : "Le spectre et l'intensité de la source lumineuse sont les facteurs les plus importants de l'expression des caractères des germes. Ce spectre se définit par le type de lampes et le voltage utilisés. Quand les extrêmes sont évités, l'influence de la température sur la vitesse de développement est minimale. On obtient une bonne expression des caractères en laissant croître les germes dans une pièce légèrement isolée à température ambiante sous le rayonnement continu de petites ampoules à incandescence (6v AC/0,05 A), d'une intensité de 5 à 10 lux (approximativement huit ampoules par mètre carré, 25-40 cm au-dessus des tubercules)."
Sect. 8.3	Le titre doit être libellé comme suit : "Stade optimal de développement pour l'évaluation des caractères"
QT	Insérer la section 4.2 comme suit :
	"4.2 Méthode de multiplication de la variété :
	"4.2.1 Multiplication végétative
	"a) tubercule []
	"b) autre (préciser) []
	"4.2.2 Autre [] (préciser)"

TG/48/7(proj.3) : Chou pommé

a) Modifications proposées en janvier 2004 par le Comité de rédaction élargi du TC et qui sont déjà incorporées dans les principes directeurs d'examen présentés au TC

Page de couverture	Libeller comme suit : “CHOU POMMÉ (<i>Brassica oleracea</i> L. : <i>Brassica</i> (groupe du chou cabus); <i>Brassica</i> (groupe du chou de Milan); <i>Brassica</i> (groupe du chou rouge))” Sous “Autre(s) nom(s) commun(s)” : supprimer la première ligne
Sect. 1	Libeller comme suit : “Ces principes directeurs d'examen s'appliquent à toutes les variétés de <i>Brassica oleracea</i> L. : <i>Brassica</i> (groupe du chou cabus) {anciennement <i>Brassica oleracea</i> var. <i>alba</i> DC.}; <i>Brassica</i> (groupe du chou de Milan) {anciennement <i>Brassica oleracea</i> var. <i>sabauda</i> DC.}; et <i>Brassica</i> (groupe du chou rouge) {anciennement <i>Brassica oleracea</i> var. <i>rubra</i> DC.}; y compris tous les hybrides de <i>Brassica oleracea</i> var. <i>alba</i> DC., <i>Brassica oleracea</i> var. <i>sabauda</i> DC. et <i>Brassica oleracea</i> var. <i>rubra</i> DC., étant donné qu'ils sont désormais inclus dans les variétés <i>Brassica</i> (groupe du chou cabus), <i>Brassica</i> (groupe du chou de Milan) et <i>Brassica</i> (groupe du chou rouge).”
Sect. 7	Indiquer (W) ou (S) ou (R) après chaque exemple
Car. 6	Libeller le niveau d'expression 1 comme suit : “elliptique” et le niveau d'expression 2 comme suit : “obovale”
Car. 11	Libeller l'exemple pour le niveau d'expression 4 comme suit : “Market Pride (W)”
Car. 28	Libeller l'exemple pour le niveau d'expression 4 comme suit : “Langedijker Herfst (R)”
Car. 32	Libeller les niveaux d'expression comme suit : “court” (3), “moyen” (5), “long” (7). Ajouter (+) et indiquer les ratios dans la section 8.

b) Modifications approuvées par l'expert principal et tous les experts intéressés et qui sont déjà incorporées dans les principes directeurs d'examen présentés au TC

Aucune

c) Modifications proposées en mars 2004 par le Comité de rédaction élargi du TC et qui sont déjà incorporées dans les principes d'examen présentés au TC

Page de couverture, Autre(s) nom(s) commun(s) :	Dans la version anglaise, libeller comme suit : “Cabbage, White Cabbage”
---	--

TG/49/7(proj.3): Carotte

a) Modifications proposées en janvier 2004 par le Comité de rédaction élargi du TC et qui sont déjà incorporées dans les principes directeurs d'examen présentés au TC

Page de couverture	Le nom latin doit être libellé comme suit : " <i>Daucus carota</i> L."
Sect. 4.2.2	Le titre doit être : "Variétés hybrides simples et lignées endogames" Libeller la première phrase comme suit : "Pour l'évaluation de l'homogénéité des variétés hybrides simples et des lignées endogames, il faut appliquer une norme de population de 2% et une probabilité d'acceptation d'au moins 95%."
Sect. 4.3.3	Insérer : "Lorsqu'il y a lieu, ou en cas de doute, la stabilité d'une variété hybride peut, outre l'examen de la variété hybride elle-même, être déterminée également par l'examen de l'homogénéité et de la stabilité de ses lignées parentales."
Car. 1	Modifier les notes comme suit : 3-5-7
Car. 12	Libeller comme suit : "Racine : extrémité (à plein développement)." Libeller les niveaux d'expression 2 et 3 comme suit : "légèrement pointue" (2), "fortement pointue" (3). Libeller l'exemple pour le niveau d'expression 2 comme suit : "Mello Yello." Indiquer qu'il s'agit d'un caractère pseudo-qualitatif (PQ)
Car. 25	Libeller l'exemple pour le niveau d'expression 9 comme suit : "Blanche à collet Vert hors terre"
Ad 27 et 28	Après ad 27 libeller comme suit : <u>"Ad 28 : Racine : époque de coloration de l'extrémité en section longitudinale</u> "La précocité des variétés de carotte peut se juger à partir de deux critères, caractère 27, époque de "boutage" pour les variétés avec extrémité arrondie à maturité et caractère 28, époque de coloration de l'extrémité en section longitudinale. "Trois semaines avant la date de maturité normale des variétés (lorsque la variété "Touchon" présente une extrémité qui s'arrondit) : arrachage d'une partie des racines de l'essai pour juger de la forme de l'extrémité, caractère 27 (précoce : extrémité arrondie : variété "Touchon", moyenne : variétés "Tiana", Nantaise améliorée 2", "Nantaise améliorée 3", tardive : extrémité pointue : variétés "Bureau", "Tancar", "Nantaise améliorée 7"). "Après sectionnement des racines dans le sens de la longueur : examen de la coloration interne de l'extrémité, caractère 28 (précoce : extrémité colorée : variétés "Amsterdam 2", "Amsterdam 3", tardive : extrémité blanchâtre : variétés "De Colmar à cœur rouge 2", "Touchon"). "Un bon exemple est la variété "Touchon" qui est précoce pour le caractère 27 et tardive pour le caractère 28".

b) Modifications approuvées par l'expert principal et tous les experts intéressés et qui sont déjà incorporées dans les principes directeurs d'examen présentés au TC

Aucune

- c) Modifications proposées en mars 2004 par le Comité de rédaction élargi du TC et qui sont déjà incorporées dans les principes d'examen présentés au TC

Aucune

TG/54/7(proj.3) : Chou de Bruxelles

- a) Modifications proposées en janvier 2004 par le Comité de rédaction élargi du TC et qui sont déjà incorporées dans les principes directeurs d'examen présentés au TC

Page de couverture	Le nom latin doit être libellé comme suit : " <i>Brassica oleracea</i> L. var. <i>gemmifera</i> DC".
--------------------	--

Table des matières Inclure la sect. 3.4

Car. 8	Libeller les niveaux d'expression 3 et 7 comme suit : modérément convexe (3), modérément concave (7)
--------	--

Car. 12	Libeller les niveaux d'expression 3 et 7 comme suit : modérément plus court (3), modérément plus long (7)
---------	---

QT, sect. 5.3 et 5.6	Insérer les exemples
----------------------	----------------------

- b) Modifications approuvées par l'expert principal et tous les experts intéressés et qui sont déjà incorporées dans les principes directeurs d'examen présentés au TC

Aucune

- c) Modifications proposées en mars 2004 par le Comité de rédaction élargi du TC et qui sont déjà incorporées dans les principes d'examen présentés au TC

Aucune

TG/66/4(proj.5) : Lupin blanc, lupin bleu, lupin jaune

- a) Modifications proposées en janvier 2004 par le Comité de rédaction élargi du TC et qui sont déjà incorporées dans les principes directeurs d'examen présentés au TC

Car. 4	Supprimer le niveau d'expression 9
--------	------------------------------------

Car. 7	Supprimer les niveaux d'expression 1 et 9
--------	---

Car. 8	Supprimer les niveaux d'expression 1 et 9
--------	---

Car. 13	Supprimer le niveau d'expression 9
---------	------------------------------------

Car. 14	Supprimer les niveaux d'expression 1 et 9
---------	---

Car. 20	Supprimer le niveau d'expression 1
---------	------------------------------------

Car. 21	Supprimer les niveaux d'expression 1 et 9
---------	---

QT, sect. 6	Supprimer le renvoi à l'exemple
-------------	---------------------------------

b) Modifications approuvées par l'expert principal et tous les experts intéressés et qui sont déjà incorporées dans les principes directeurs d'examen présentés au TC

Aucune

c) Modifications proposées en mars 2004 par le Comité de rédaction élargi du TC et qui sont déjà incorporées dans les principes d'examen présentés au TC

Aucune

TG/90/6(proj.2) : Chou frisé

a) Modifications proposées en janvier 2004 par le Comité de rédaction élargi du TC et qui sont déjà incorporées dans les principes directeurs d'examen présentés au TC

Page de couverture	Remplacer "TG/1/2" par "TG/1/3"
--------------------	---------------------------------

Chap. III, par. 3	Dans la version anglaise, commencer la troisième phrase par "As a minimum, ..."
-------------------	---

Car. 1	Libeller l'exemple comme suit : "Niedriger grüner krauser" et corriger l'exemple dans tout le document
--------	--

Car. 14	Supprimer "sur les"
---------	---------------------

QT, sect. 7.2	Supprimer
---------------	-----------

b) Modifications approuvées par l'expert principal et tous les experts intéressés et qui sont déjà incorporées dans les principes directeurs d'examen présentés au TC

Aucune

c) Modifications proposées en mars 2004 par le TC-EDC et qui sont déjà incorporées dans les principes d'examen présentés au TC

Aucune

TG/92/4(proj.4) : Plaqueminier

a) Modifications proposées en janvier 2004 par le Comité de rédaction élargi du TC et qui sont déjà incorporées dans les principes directeurs d'examen présentés au TC

Non examinées par le TC-EDC en janvier 2004

b) Modifications approuvées par l'expert principal et tous les experts intéressés et qui sont déjà incorporées dans les principes directeurs d'examen présentés au TC

Cars. 37, 39, 48	Remplacer " <u>Variétés qui sont toujours ou parfois non astringentes seulement</u> :" par " <u>Variétés toujours ou parfois non astringentes seulement</u> :"
Cars. 38, 40, 49	Remplacer " <u>Variétés qui sont toujours astringentes seulement</u> :" par " <u>Variétés toujours astringentes seulement</u> :"
Car. 41	Indiquer les niveaux d'expression : "toujours absents" (1), "parfois présents" (2), "toujours présents" (3), avec les exemples : "Atago, Saijo" (1), "Zenjimaruru" (2), "Fuyu, Jiro" (3). Ajouter (+)
Car. 50	À supprimer. L'expert principal fait observer que ce caractère ne s'applique pas à toutes les variétés et que certaines variétés n'ont pas besoin de pollinisation manuelle.
Car. 51	Supprimer (voir car. 50.)
Car. 52 (nouveau car. 50)	Indiquer les exemples suivants : "Fuyu, Goshu, Jiro" (1); "Nishimurawase, Shogatsu" (2), "Aizumishirazu, Atago, Koshuhyakume, Saijo" (3).
Car. 53	Supprimer (la modification de la couleur est déterminée par la présence de points bruns dans la chair – caractère 41)
Ad 41	Libeller comme suit : "Pour certaines variétés, la présence de points bruns dans la chair n'est pas reproductible (niveau 2). Pour ces variétés, la présence et le nombre de graines a une incidence sur la présence de points bruns (voir également la section 8.3 - Classification du plaqueminier)".
Ad 50	Supprimer.
Ad 52 (nouveau car. 50)	Libeller comme suit : "Pour certaines variétés, l'astringence n'est pas reproductible (niveau 2). Pour ces variétés, la présence et le nombre de pépins détermine l'astringence (voir également la section 8.3 - Classification du plaqueminier)".
Ad 53	Supprimer
Sect. 8	Ajouter une nouvelle section (8.3) libellée comme suit :

8.3 *Classification du plaqueminier*

Il est possible de classer les variétés de plaqueminier selon que la couleur de leur chair est constante tout au long de la pollinisation ou qu'elle varie selon la pollinisation, comme suit (voir caractère 52 (nouveau car. 50)) :

(A = astringente; NA = non astringente)

Les variétés dont la couleur de la chair est constante tout au long de la pollinisation (PC) :

- sont toujours astringentes ou toujours non astringentes;
- ont toujours des points bruns dans la chair ou n'en ont jamais.

Les variétés dont la couleur de la chair varie selon la pollinisation (PV) :

- sont toujours astringentes ou parfois astringentes (en fonction de la présence de pépins et de leur nombre);
- ont parfois des points bruns dans la chair (en fonction de la présence et du nombre de pépins présents). Les variétés astringentes dont la couleur de la chair varie

selon la pollinisation n'ont des points bruns qu'autour du pépin. Les variétés non astringentes dont la couleur de chair varie selon la pollinisation ont des points bruns autour du pépin, points qui sont parfois présents dans une grande partie de la chair (en fonction du nombre de pépins présents).

Le tableau 1 montre une classification en fonction du niveau d'expression de certains caractères du tableau des caractères. Le tableau 2 présente une classification établie en tenant compte à la fois du type de pollinisation (couleur constante (PC) ou couleur variant selon la pollinisation (PV)) et de l'astringence (astringent (A)(non astringent (NA)). Le tableau 3 présente les variétés indiquées à titre d'exemple conformément à la classification figurant au tableau 2.

Tableau 1 : classification des variétés de plaqueminier en fonction du niveau d'expression des caractères 41 et 52 (nouveau car. 50)

	Niveau 1 (toujours absent)	Niveau 2 (parfois présente)	Niveau 3 (toujours présente)
Car. 41 Fruit : présence de points bruns	PCA	PVA PVNA	PCNA
Car. 52 (nouveau 50) Fruit : astringence	PCNA	PVNA	PVA PCA

Table 2 : classification des variétés de plaqueminier établie en tenant compte à la fois du type de pollinisation (couleur constante (PC)/couleur variant selon la pollinisation (PV)) et de l'astringence (astringent (A)/non astringent (NA))

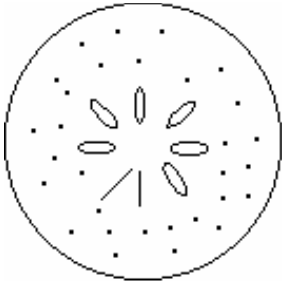
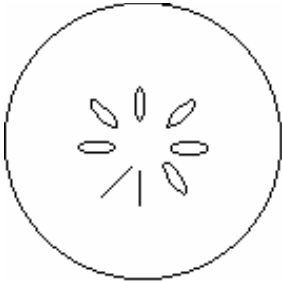
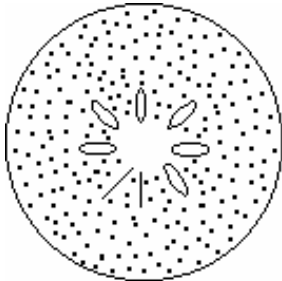
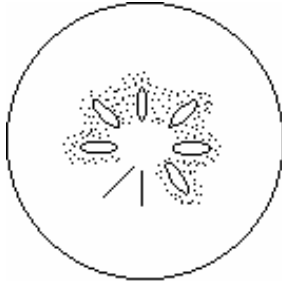
Classe	Section latérale	Caractéristiques
PCNA		Toujours non astringente à maturité. Présente toujours un nombre peu élevé de points bruns dans la chair.
PCA		Toujours astringente à maturité. Ne présente jamais de points bruns dans la chair.
PVNA		Parfois non astringente à maturité. Points bruns autour des pépins et parfois dans une grande partie de la chair (dépend du nombre de pépins).
PVA		Toujours astringente à maturité. Points bruns autour des pépins.

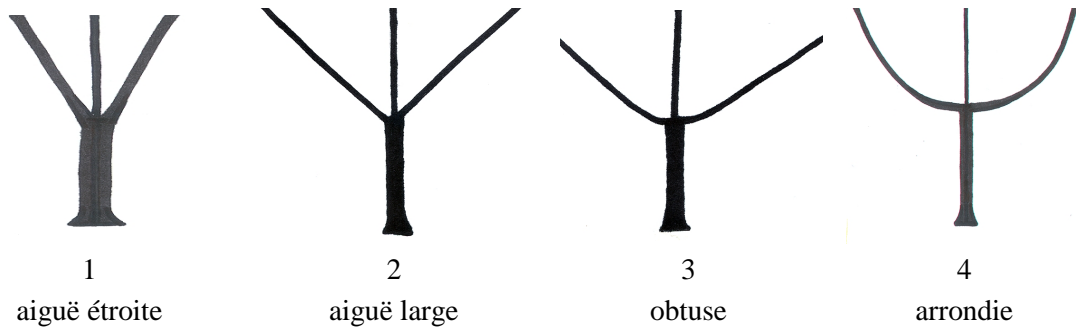
Tableau 3 : classification des variétés indiquées à titre d'exemple

Variétés indiquées à titre d'exemple	Type	Variétés indiquées à titre d'exemple	Type
Aizumishirazu	PVA	Kubogataobishi	PVNA
Akagaki	PVNA	Kurogaki	PVNA
Amahyakume	PVNA	Maekawajiro	PCNA
Akoumankaki	PVNA	Meotogaki	PCA
Anzai	PVNA	Mercatelli	PVNA
Atago	PCA	Mikatanigosho	PVNA
Costata	PCA	Mizushima	PVNA
Damopan	PCA	Moriya	PCA
Dojohachiya	PCA	Naganogosho	PVNA
Eboshi	PCA	Nishimurawase	PVNA
Farmacista Honorati	PCA	Obishi	PVNA
Fudegaki	PVNA	Ogosho	PCNA
Fujiwaragosho	PCNA	Okugosho	PCA
Fuyu	PCNA	Oshorokaki	PVNA
Gionbo	PCA	Saijo	PCA
Gosho	PCNA	Shakokushi	PCA
Hanagosho	PCNA	Sanja	PCA
Hana – fuyu	PCNA	Shogatsu	PVNA
Hazegosho	PCNA	Square	PCA
Hiratanenashi	PVA	Suruga	PCNA
Hoshomaru	PVA	Takura	PCA
Ichidagaki	PCA	Toyoka	PVNA
Izu	PCNA	Tsurunohashi	PCA
Jiro	PCNA	Yamato	PCA
Tipo	PVNA	Yokono	PCA
Koshuhyakume	PVA	Yotsumizo	PCA
Kubo	PVNA	Zenjimar	PVNA

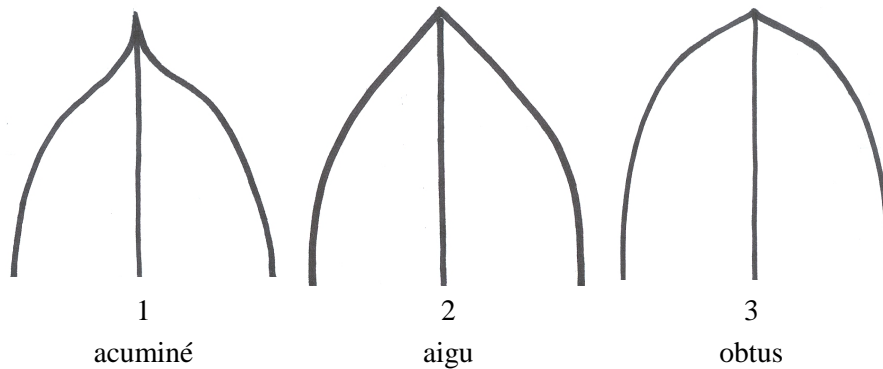
c) Modifications proposées en mars 2004 par le Comité de rédaction élargi du TC et qui sont déjà incorporées dans les principes d'examen présentés au TC

Car. 46	Supprimer : “ <u>fleur femelle seulement</u> ”
Car. 50	Supprimer la note d)
Sect. 8.1 a)	Libeller la dernière phrase comme suit : “Les observations relatives au rameau d'un an doivent être effectuées sur le tiers médian du rameau”.
Ad 14 et 15	Vérifier avec l'expert principal s'il serait souhaitable de les remplacer par les dessins fournis par le TC-EDC comme suit :

Ad 14 : limbe : forme de la base



Ad 15 : limbe : forme du sommet



Ad 38, 40, 49 L'expert principal doit préciser ce que signifie le terme "à l'air"

Ad 41 Remplacer "n'est pas reproductible" par "varie selon la pollinisation"

TG/102/4(proj.1) : Impatience

a) Modifications proposées en janvier 2004 par le Comité de rédaction élargi du TC et qui sont déjà incorporées dans les principes directeurs d'examen présentés au TC

Non examinées par le TC-EDC en janvier 2004

b) Modifications approuvées par l'expert principal et tous les experts intéressés et qui sont déjà incorporées dans les principes directeurs d'examen présentés au TC

Aucune

- c) Modifications proposées en mars 2004 par le Comité de rédaction élargi du TC et qui sont déjà incorporées dans les principes d'examen présentés au TC

Sect. 2.3	Libeller la dernière ligne comme suit : "1 g de semence pour les variétés à reproduction sexuée".
Sect. 5.3	Supprimer le groupe 9.
Ad 17 et 21 :	Modifier le dessin pour le niveau d'expression 9 de manière à ce que la flèche indique correctement la zone de l'œil.
QT, sect. 5	Insérer : "5.5 ii) fleur : couleur principale" après l'indication de "code de couleurs RHS".

TG/106/4(proj.3) : Poirée

- a) Modifications proposées en janvier 2004 par le Comité de rédaction élargi du TC et qui sont déjà incorporées dans les principes directeurs d'examen présentés au TC

Non examinées par le TC-EDC en janvier 2004

- b) Modifications approuvées par l'expert principal et tous les experts intéressés et qui sont déjà incorporées dans les principes directeurs d'examen présentés au TC

Aucune

- c) Modifications proposées en mars 2004 par le Comité de rédaction élargi du TC et qui sont déjà incorporées dans les principes d'examen présentés au TC

Page de couverture, Modifier le nom latin comme suit : "*Beta vulgaris* L. var. *cicla* L. Ulrich".
encadré

Page de couverture, Inverser "*Beta vulgaris* L. var. *vulgaris* L." et "*Beta vulgaris* L. var. *cicla* L. Ulrich".
Autre(s) nom(s) (Ulrich).
commun(s),
Section 1

Sect. 4.2.2	Supprimer
Sect. 4.2.3	Supprimer la dernière phrase
Sect. 4.3.3	Ajouter la phrase suivante : "Lorsqu'il y a lieu, ou en cas de doute, la stabilité d'une variété hybride peut, outre l'examen de la variété hybride elle-même, être également évaluée en examinant l'homogénéité et la stabilité de ses lignées parentales".
Car. 3	Libeller le niveau d'expression 7 comme suit "long"
Car. 5 et 6	Supprimer VS
Car. 6	Corriger l'orthographe de l'exemple comme suit : "Verte à carte blanche" (et vérifier l'orthographe dans tout le document)

QT	Après “QUESTIONNAIRE TECHNIQUE”, ajouter le texte suivant : “Dans le cas de variétés hybrides qui font l’objet d’une demande de droits d’obtenteur, et dont l’examen requiert la remise des lignées parentales, le présent questionnaire technique doit être rempli non seulement pour la variété hybride, mais aussi pour chacune des lignées parentales.”
----	--

TG/142/4(proj.3) : Pastèque

- a) Modifications proposées en janvier 2004 par le Comité de rédaction élargi du TC et qui sont déjà incorporées dans les principes directeurs d’examen présentés au TC

Non examinées par le TC-EDC en janvier 2004

- b) Modifications approuvées par l’expert principal et tous les experts intéressés et qui sont déjà incorporées dans les principes directeurs d’examen présentés au TC

Aucune

- c) Modifications proposées en mars 2004 par le Comité de rédaction élargi du TC et qui sont déjà incorporées dans les principes d’examen présentés au TC

Page de couverture, Sous “latin”, ajouter : “*Citrullus vulgaris* Schrad.”

Autre(s) nom(s)
commun(s)

Sect. 3.4.1	Libeller comme suit : “... en pleine terre <u>ou</u> sur 20 plantes ...”
Car. 1	Libeller les notes comme suit : 2-3
Car. 2	Indiquer PQ au lieu de QN Libeller comme suit : “Cotylédon : forme” avec les niveaux d’expression ci-après : “elliptique étroit” (1), “elliptique moyen” (2), “elliptique large” (3)
Car 3	Libeller comme suit : “Cotylédon : taille”
Car. 4	Libeller comme suit : “Cotylédon : intensité de la couleur verte”
Car. 5	Libeller comme suit : “Cotylédon : taches”
Car. 12 et 13	Dans la version anglaise, libeller comme suit : “Leaf blade” au lieu de “Leaf”
Car. 29	Libeller : “Fruit : degré de cannelure”
Car. 32	Supprimer : “ <u>Seulement variétés avec des stries</u> :”
Car. 44	Supprimer les niveaux d’expression 1 et 9
Ad 24, 26, 43	Améliorer les dessins
Ad 49	L’expert principal doit indiquer la méthode d’inoculation pour la section “Réalisation du test”

TG/CATHAR(proj.3) : Pervenche de Madagascar

- a) Modifications proposées en janvier 2004 par le Comité de rédaction élargi du TC et qui sont déjà incorporées dans les principes directeurs d'examen présentés au TC

Non examinées par le TC-EDC en janvier 2004

- b) Modifications approuvées par l'expert principal et tous les experts intéressés et qui sont déjà incorporées dans les principes directeurs d'examen présentés au TC

Aucune

- c) Modifications proposées en mars 2004 par le Comité de rédaction élargi du TC et qui sont déjà incorporées dans les principes d'examen présentés au TC

Sect. 2.3	Libeller la deuxième ligne comme suit : "Variétés reproduites par voie sexuée : 600 semences"
Sect. 5.3.b)	Supprimer : "Gr. 5 : autre couleur"
Car. 7	Ajouter (+). Fournir une illustration.
Car. 19	Libeller comme suit : " <u>Variétés avec une couleur d'une zone autour de l'œil seulement</u> : ..."

TG/CLEMAT(proj.3) : Clématite

- a) Modifications proposées en janvier 2004 par le Comité de rédaction élargi du TC et qui sont déjà incorporées dans les principes directeurs d'examen présentés au TC

Non examinées par le TC-EDC en janvier 2004

- b) Modifications approuvées par l'expert principal et tous les experts intéressés et qui sont déjà incorporées dans les principes directeurs d'examen présentés au TC

Aucune

- c) Modifications proposées en mars 2004 par le Comité de rédaction élargi du TC et qui sont déjà incorporées dans les principes d'examen présentés au TC

Page de couverture, encadré :	Ajouter une parenthèse et libeller comme suit : "(<i>Clematis</i> L.)"
Car. 2	Modifier l'intitulé comme suit : "Plante : type"
Car. 27	Ajouter : "Fleur : " avant "vue latérale de la section transversale"
Car. 28 et 29	Ajouter la note (e)
Car. 36	Libeller comme suit : " <u>Seulement les variétés de fleur non arrondies</u> : Sépale : déploiement du sommet"

Sect. 8.1	Inverser (e) et (d)
-----------	---------------------

QT, Sect. 5.7	Insérer : “i) Sépale : nombre de couleurs sur la face supérieure” suivi de l’indication du code de couleurs RHS
---------------	---

TG/CPEAR(proj.3) : Figuier de Barbarie

a) Modifications proposées en janvier 2004 par le Comité de rédaction élargi du TC et qui sont déjà incorporées dans les principes directeurs d’examen présentés au TC

Non examinées par le TC-EDC en janvier 2004

b) Modifications approuvées par l’expert principal et tous les experts intéressés et qui sont déjà incorporées dans les principes directeurs d’examen présentés au TC

Aucune

c) Modifications proposées en mars 2004 par le Comité de rédaction élargi du TC et qui sont déjà incorporées dans les principes d’examen présentés au TC

Page de couverture : encadré	Libeller comme suit : “(<i>Opuntia</i> , groupes 1 & 2)”
------------------------------	---

Page de couverture : Autre(s) nom(s) commun(s) et en-têtes	Modifier l’orthographe comme suit : “Xoconostles”
--	---

Sect. 3.5	Libeller comme suit : “Sauf indication contraire, toutes les observations doivent porter sur cinq plantes ou des parties de plantes prélevées sur chacune de ces cinq plantes. Le nombre des parties de plantes qui doivent être prélevées sur chacune des plantes est de deux. En ce qui concerne les caractères du fruit, les observations doivent porter sur 20 fruits.”
-----------	---

Car. 7	Modifier les niveaux d’expression 1, 2, 3 et 7 comme suit : “elliptique étroit” (1), “elliptique moyen” (2), “elliptique large” (3), “obovale large” (7)
--------	--

Car. 10	Libeller le niveau d’expression 5 comme suit : “moyenne”
---------	--

Car. 26	Vérifier avec l’expert principal si le mot “présence” doit être remplacé par le mot “nombre”, et libeller le niveau d’expression 1 comme suit : “aucune ou très rares”
---------	--

Car. 37	Libeller comme suit : “Fruit : forme en section longitudinale”
---------	--

Car. 42	Modifier les notes comme suit : 1-2-3
---------	---------------------------------------

Car. 48	Libeller comme suit : “Fruit : uniformité de la couleur de la surface”
---------	--

Car. 55	Libeller comme suit : “Fruit : nombre de graines avortées”. Modifier le niveau d’expression 1 comme suit “aucune ou très rares”
---------	---

QT, Sect. 1.1 1 et 1.1.2	Dans la version anglaise, supprimer “if known”
--------------------------	--

TG/PARSNIP(proj.2) : Panais

- a) Modifications proposées en janvier 2004 par le Comité de rédaction élargi du TC et qui sont déjà incorporées dans les principes directeurs d'examen présentés au TC

Non examinées par le TC-EDC en janvier 2004

- b) Modifications approuvées par l'expert principal et tous les experts intéressés et qui sont déjà incorporées dans les principes directeurs d'examen présentés au TC

Aucune

- c) Modifications proposées en mars 2004 par le Comité de rédaction élargi du TC et qui sont déjà incorporées dans les principes d'examen présentés au TC

Aucune

TG/HYPERI(proj.3) : *Hypericum hircinum* L., *H. androsaemum* L., *H. x inodorum* Mill.

- a) Modifications proposées en janvier 2004 par le Comité de rédaction élargi du TC et qui sont déjà incorporées dans les principes directeurs d'examen présentés au TC

Non examinées par le TC-EDC en janvier 2004

- b) Modifications approuvées par l'expert principal et tous les experts intéressés et qui sont déjà incorporées dans les principes directeurs d'examen présentés au TC

Car. 17 Supprimer

Car. 27 Supprimer

- c) Modifications proposées en mars 2004 par le Comité de rédaction élargi du TC et qui sont déjà incorporées dans les principes d'examen présentés au TC

Page de Modifier le style de police de "x" et libeller comme suit : "*Hypericum x inodorum*
couverture et Mill."
Sect. 1

Sect. 2.3 Supprimer : "jeune" à la deuxième ligne

Sect. 3.3.2 Supprimer

Car. 4 Dans la version anglaise, remplacer : "years's" par "year's"

Car. 11 Libeller comme suit : "Jeune rameau : intensité de la pigmentation rougeâtre ou
brunâtre"

Car. 12 Libeller comme suit : "Feuille : section transversale"

Car. 13	Libeller comme suit : “Feuille : angle par rapport à la ramification”. Dans la version anglaise, libeller le niveau d’expression 3 comme suit : “weakly acute to right-angle”
Car. 24	Libeller comme suit : “Sépale : intensité de la pigmentation rougeâtre ou brunâtre”
Car. 34	Supprimer (+)
Ad 34 et 35	Supprimer le renvoi au car. 34 dans le titre

TG/PERILLA(proj.3) : Pérille

a) Modifications proposées en janvier 2004 par le Comité de rédaction élargi du TC et qui sont déjà incorporées dans les principes directeurs d’examen présentés au TC

Non examinées par le TC-EDC en janvier 2004

b) Modifications approuvées par l’expert principal et tous les experts intéressés et qui sont déjà incorporées dans les principes directeurs d’examen présentés au TC

Aucune

c) Modifications proposées en mars 2004 par le Comité de rédaction élargi du TC et qui sont déjà incorporées dans les principes d’examen présentés au TC

Car. 10	Libeller le niveau d’expression 4 comme suit : “cordiforme”
Car. 11 et 12	Souligner “supérieure”
Car. 13 et 14	Souligner “inférieure”
Car. 17	Vérifier si le texte doit être libellé comme suit : “Limbe : nombre de découpures du bord” et modifier les niveaux d’expression en conséquence

TG/VERBEN(proj.3) : Verveine

a) Modifications proposées en janvier 2004 par le Comité de rédaction élargi du TC et qui sont déjà incorporées dans les principes directeurs d’examen présentés au TC

Non examinées par le TC-EDC en janvier 2004

b) Modifications approuvées par l’expert principal et tous les experts intéressés et qui sont déjà incorporées dans les principes directeurs d’examen présentés au TC

Aucune

c) Modifications proposées en mars 2004 par le Comité de rédaction élargi du TC et qui sont déjà incorporées dans les principes d'examen présentés au TC

Sect. 3.3.2	Supprimer
Sect. 5.3.e)	Ajouter les groupes de couleur figurant dans le QT, sect. 5.5.ii)
Car. 4	Libeller comme suit : "Limbe de la feuille : longueur"
Car. 5	Libeller comme suit : "Limbe de la feuille : largeur"
Car. 6	Libeller comme suit : "Limbe de la feuille : forme"
Car. 7	Libeller comme suit : "Limbe de la feuille : division"
Car. 12	Remplacer : "degré" par "intensité"
Car. 13	Libeller comme suit : "Pétiole : longueur"
Car. 15	Libeller le niveau d'expression 3 comme suit : "cylindrique"
Car. 16	Ajouter (+). Fournir une illustration.
QT, sect. 1	Indiquer l'espèce

[Fin de l'annexe II et du document]